L'ABEILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS--SUPPLEMENT.

Bureau--rue de Chartres No. 73. NOUVELLE ORLEANS, 11 MARS, 1884. 56eme Annee

Ventes pour Taxes d'Etat, de Propriétés Foncières

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour en siége la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commencant à 11 heures A. M., le 15ème jour de mars, A. D. 1884, à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés immeubles pour lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1883, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1883, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Cette vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rétrocédable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année un remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. D. W. HAMES.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 6 février, 1884.

Etat de la Louisiane--Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 15ème jour de mars, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq (5) parcelles de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Adams, Plum, Hillary et Quatrième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 et un demi des lots Nos. 6 et 13 dans l'île No. 156, le dit lot No. 1 mesurant 27 pieds de face à la rue Adams sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos. 2, 3 et 4 mesurant 180 pieds de face à la rue Adams sur 113 pieds de profondeur; le lot No. 5 forme l'encoignure des rues Adams et Plum et mesure 60 pieds de face sur la rue Adams sur 113 pieds de profondeur; le demi du lot No. 6 mesure 26 pieds de face à la rue Plum sur 150 pieds de profondeur; le demi sur 112 pieds de profondeur et le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Adams et Quatrième sur 150 pieds de profondeur.

RAMER, D. W.--Taxe de 1880, montant à.....24c

Trois certaines portions de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Adams, Hillary et Quatrième, désignée comme suit: Le demi du lot No. 6 mesurant 26 pieds de face à la rue Plum sur 150 pieds de profondeur; le demi sur 112 pieds de profondeur et le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Adams et Quatrième; le lot No. 8 mesure 60 pieds de face à la rue Adams sur 113 pieds de profondeur; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Clinton et De Armas. Ladite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, comme comme les taxes d'Etat des années 1877 et 1878, montant à $8 56.

ETIENNE, JULES.--Taxe de 1880, montant à.....45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Quatrième, Adams et Burdette, désigné comme lot No. 11 de l'Ilot No. 136; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 150 pieds de profondeur.

ETIENNE, JULES.--Taxe de 1880, montant à.....90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Liége, Adams, Burdette et Quatrième, désigné comme lot No. 26 de l'Ilot No. 136; le dit lot No. 26 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur 150 pieds de profondeur.

Le 4ème jour de vente, jeveudrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelque chérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur.

La vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rétrocédable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année un remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. E. S. G. ELLIS.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 6 février, 1884.

Etat de la Louisiane--Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 15ème jour de mars, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains à la jonction du chemin Shell Road, le long du New Canal Shell Road, le long du New Canal Shell Road, le long du New Canal